



LACROIX S.A.
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 12 500 000 euros
Siège social :
8, impasse du Bourrelier
44800 SAINT HERBLAIN

855 802 815 RCS NANTES

**Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2007**

1) Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions

29 mars 2007

2) Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :

A la date du 28 mars 2007, la Société détient 43.083 actions propres, soit 3,43 % du capital.

3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

- 1.918 actions au titre du contrat de liquidité AFEI ;
- 41.165 actions ont été affectées à la réserve de futurs plans d'options d'achat d'actions qui pourraient être décidés à l'avenir.

4) Objectifs du programme de rachat

Les achats seront réalisés par ordre de priorité décroissant pour :

- Assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre AFEI reconnue par l'AMF ;
- Procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe Lacroix, plus généralement toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre de dispositions légales.

5) *Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat*

En application de la loi, la part maximale que LACROIX SA. est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mars 2007 est de 10% du capital de la société, correspondant à un total de 125.552 actions. Aussi, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves libres arrêtés dans les comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 28 mars 2007 (43.083 soit 3,43 % du nombre d'actions composant le capital social à cette date), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 82.469 (6,57 % du capital), soit un investissement théorique de 16.493.800 euros sur la base du prix maximum d'achat de 200 € figurant dans la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

6) *Durée du programme de rachat*

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2007, soit jusqu'au 28 septembre 2008.

7) *Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat*

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (en titres + en pourcentage) au début du précédent programme le 16 mars 2006	21.385 / 1,70 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus au 28 mars 2007 (en titres + en pourcentage) :	43.083 / 3,43 %
Valeur comptable du portefeuille au 28 mars 2007	2.450.987 €
Valeur de marché du portefeuille au 28 mars 2007	3.369.091 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Position ouverte à l'achat		Position ouverte à la vente	
Nombre de titres	37.785 ¹	5.330 ²	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	73,05 €	74,40 €				
Prix d'exercice moyen						
Montants	2.760.305,35 €	396.530,42 €				

(1) 6.723 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, et 31.062 actions achetées dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions.

(2) 5.330 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.